

DÉSISTEMENT D'UN(E) ÉTUDIANT(E)

L'étudiant qui se désiste au plus tard 5 jours ouvrables après le début de la session a droit à un remboursement partiel des droits acquittés. Seuls les frais d'inscription et les frais de pénalité ne seront pas remboursés. Il doit cependant remplir ce formulaire et le faire parvenir au Service de l'organisation scolaire dans les délais du 5 jours ouvrables.

Prénom et nom : _____

Numéro de dossier (7 chiffres) : _____

Programme : _____

Session concernée : Automne
 Hiver

Année : _____

Raison
du désistement :

- Année sabbatique
- Changement de programme
- Cours d'été
- DEC sans mention
- Décès d'un proche
- Décès de l'étudiant
- Déménagement
- Difficultés scolaires
- Documents légaux non obtenus
- Grossesse
- Inscription à l'université
- Inscription à un AEC
- Inscription à un DEP

- Inscription à un cours à distance ou en commandite
- Inscription dans un autre cégep :

Progr : _____

- Manque de motivation
- Marché du travail
- Non retenu dans l'équipe sportive
- Préalable manquant
- Raison familiale
- Raison médicale
- Raisons financières
- Règlement à la réussite
- Autre : _____

Date

Signature

Faire parvenir signé à :

Service de l'organisation scolaire
Cégep de Thetford

671, boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 1N1
Télec. : 418 338-3498 ♦ sos@cegeptheftford.ca